

Bulletin de l'AQTr # 7 – 2020 : Message de la SAAQ **Informations aux écoles suivant la pandémie de la COVID-19**

Le présent bulletin vise à vous informer qu'en raison de la situation exceptionnelle qu'entraîne la COVID-19, et par souci de contribuer à limiter la progression du virus, la Société de l'assurance automobile du Québec (Société) a mis en place des mesures préventives afin d'assurer la sécurité de ses clients.

À cet effet, il est possible qu'une école de conduite souhaite diminuer ou cesser temporairement ses activités afin de limiter la propagation du virus. Dans l'une ou l'autre de ses situations, nous vous demandons d'informer l'Association québécoise des transports (AQTr) de votre décision. Aussi, lors de la reprise de vos activités, l'AQTr devra également en être informée.

Dans le même ordre d'idée, la Société communiquera avec tous les clients qui ont actuellement des rendez-vous prévus pour des examens théoriques ou pratiques afin de les reporter à une autre date, puisque ces services ne sont pas jugés essentiels. En raison de l'annulation de ces rendez-vous, certains élèves devront annuler la location de leur véhicule auprès de leur école. Nous recommandons aux écoles d'être compréhensives à l'égard des élèves concernant les frais pouvant habituellement être perçus.

À noter que les élèves pourront poursuivre leur cours de conduite lors de la reprise des activités de leur école, puisque les règles d'application du *Programme d'éducation à la sécurité routière* (PESR) demeurent.

La Société a répondu à plusieurs questions en lien avec ses services offerts. Nous vous invitons à consulter ce questions-réponses au lien suivant pour plus d'information :

<https://saaq.gouv.qc.ca/salle-de-presse/covid-19-foire-aux-questions/>

News Bulletin # 7 – 2020 : Message from the SAAQ **Information to Driving Schools Following the COVID-19 Pandemic**

This News Bulletin is to inform you that due to the exceptional situation caused by the COVID-19 and in order to help limit the progression of the virus, the Société de l'assurance automobile du Québec (Société) has put in place preventive measures to ensure its clients' safety.

To this end, it is possible that a driving school may wish to reduce or temporarily cease its activities in order to limit the spread of the virus. In either of these situations, we ask that you

inform the Association québécoise des transports (AQTr) of your decision. Also, the AQTr must also be informed when activities are resumed.

Moreover, the Société will contact all customers who currently have scheduled appointments for knowledge or road tests to reschedule them to another date, as these services are not considered as essential. Due to the cancellation of these appointments, some students will have to cancel their car rental with their school. We recommend that schools be understanding with students regarding the fees that may usually be charged.

Please note that students will be able to continue their driving lessons when their school's activities are resumed, as the rules of the *Road Safety Education Program* (RSEP) remain in effect.

The Société has answered several questions related to its offered services. We invite you to consult this Q&A at the following link for more information:

<https://saaq.gouv.qc.ca/en/newsroom/covid-19-foire-aux-questions/>